

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

Nombre de membres : 34	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
26	2

Date de la convocation
4 février 2020

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 20/02/2020

et publication le 20/02/2020

L'an deux mille vingt, le 13 février à 20 heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle commune de la cité administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

PRESENTS : Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Fabienne Perrot – Michel Jan – Martine Connan – Lionel Gainon – Rolande le Borgne – Alain Marzin – Marie-Josée Fercoq – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Alain Guéguen – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jean-Paul le Boëdec – Georges Galardon – Jacques Troël – Daniel le Caër – Claude Bernard – Eric Bréhin

Monsieur Jean-Louis Mobuchon donne procuration à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Mathieu Geffroy donne procuration à Monsieur Georges Galardon

Signature d'un avenant n°1 au lot n°3 du marché d'entretien des espaces publics extérieurs

Le Président rappelle que lors du Conseil Communautaire du 15 février 2018, la société Suez s'est vue attribuée le lot n° 3 du marché d'entretien des espaces publics extérieurs relatif à l'entretien de débourbeurs – séparateurs d'hydrocarbures.

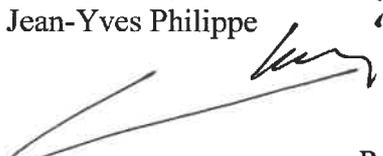
L'article 3.3 du CCAP prévoit l'indexation des prix du marché sur l'indice des prix à la consommation pour la France entière, métropole et DOM, base 100 en 1998, série hors tabac, ensemble des ménages. Ce paramètre publié par l'Insee n'est plus mis à jour et empêche donc la révision des prix du marché.

Suite à un échange avec le prestataire, le Président propose de remplacer l'indice d'origine par l'indice des prix à la consommation – base 2015 – ensemble des ménages France – hors tabac.

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Autorise le Président à signer avec Suez l'avenant n°1 au lot n°3 du marché d'entretien des espaces publics extérieurs dans la version annexée

Le Président,
Jean-Yves Philippe



AVENANT N°1
au
MARCHE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS EXTERIEURS
LOT N°3

ENTRE

La Communauté de Communes du Kreiz Breizh

Représentée par, son Président.

Dûment habilité par délibération en date du

Ci-après dénommée « la collectivité »

D'UNE PART

ET

Société SUEZ RV OSIS OUEST

Représentée par, Gérant

Ci-après dénommée « le prestataire »

D'AUTRE PART

La collectivité et le prestataire conviennent de modifier le lot n°3 du marché d'entretien des espaces publics extérieurs signé le 21 février 2018 de la manière suivante :

Concernant l'article 3.3 du CCAP, il a été convenu et arrêté ce qui suit.

Index de référence

L'index de référence « I » prévu au marché initial : indice des prix à la consommation pour la France entière, métropole et DOM, base 100 en 1998, série hors tabac, ensemble des ménages est remplacé par l'indice suivant : indice des prix à la consommation – base 2015 – ensemble des ménages France – hors tabac.

Fait à le

La collectivité

Pour accord le

Le prestataire